

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JANVIER 2021

PRESENTS : AGIER Lucien, ASTIER Max, BLANC Marie-Laure, BOUCHET Mireille, CHABANIS Claude, CHOMEL Nathalie, COURTIAL Patricia, ESSON Robert, JAMMET Alain, LESCHES Aurélie, MADEIRA Pascal, ROSIUS Béatrice, SENECLAUZE Serge.

EXCUSE : FOVELLE Kévin.

ABSENT : MALOSSE Aurélien.

I - QUORUM

La condition de quorum prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

II - SECRETAIRE DE SEANCE.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil municipal ont désigné Claude CHABANIS, secrétaire de séance.

III – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECENTE

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

IV - ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATIONS.

Présentation des décisions N° 2020-05 et N° 2020-06 du Maire selon la délégation de pouvoir par le Conseil municipal relative à :

- virement de dépenses imprévues au chapitre 16 pour un montant de 3,00 €
- rectificatif sur une facture eau suite à une erreur matérielle pour un montant de 78.80 €

Délibération N° 1/2021

OBJET : SCOLAIRE, participation aux frais de fonctionnement de l'école publique primaire de Tournon sur Rhône – année scolaire 2019/2020.

Mme le Maire fait part au Conseil municipal de la convention de participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'école publique de Tournon sur Rhône pour l'année scolaire 2019-2020. Un enfant de la maternelle est concerné par cette mesure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention.

Délibération N° 2/2021

OBJET : SCOLAIRE, participation aux frais de fonctionnement de l'école privée primaire de LE CHEYLARD.

Mme le maire fait part au Conseil municipal du courrier de l'OGEC St François Régis – Le Cheylard relatif à la participation aux frais de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles sous contrat d'association avec l'Etat.

L'école bénéficie de financements publics fixés par la loi et en conformité avec la loi DEBRE de 1959 et les textes qui ont suivi, cela permet aux parents d'élèves d'exercer effectivement leur libre choix en matière d'enseignement.

Un élève domicilié sur la Commune de Le Crestet est scolarisé à l'école St François Régis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à douze voix pour, une abstention (Alain JAMMET),

Considérant qu'il n'existe aucune école permettant la scolarisation des enfants sur le Crestet.

Considérant que le versement du forfait communal devient obligatoire tant pour les élèves de classes élémentaires que pour ceux de classes maternelles (loi Blanquer du 26 juillet 2019 n°2019-791).

Vu l'article L442-5-1 du code de l'éducation qui précise le mode de financements des classes maternelles et élémentaires sous contrat par les communes de résidences des élèves.

Vu l'obligation légale de cette participation.

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier et le versement de la participation à compter de l'année scolaire 2020/2021 auprès de l'OGEC pour les enfants domiciliés à Le Crestet et scolarisés à l'école Saint-François Régis Le Cheylard.

Délibération N° 3/2021

OBJET : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite des 25 % des montants votés en 2020.

Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser Mme le Maire, ou tout autre personne la représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021,

Considérant qu'il convient de déterminer les articles concernés par cette autorisation :

COMPTE	LIBELLE	BP 2020	25% d'investissement
<u>BUDGET COMMUNAL :</u>			
21	travaux	32 000 €	8 000.00 €
23	travaux	316 754 €	79 188.50 €
<u>BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :</u>			
21	travaux	66 660 €	16 665.00 €
23	travaux	100 000 €	25 000.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Mme le Maire, ou toute autre personne la représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites prévues au tableau ci-dessus.

Délibération 4/2021

OBJET : Demande de subvention à la Région dans le cadre du dispositif « Bonus Relance » 2020-2021 pour la création d'une aire de jeux à Monteil.

Mme le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet d'aménagement d'une aire de jeux au Hameau de Monteil sur un terrain central du hameau appartenant à la commune.

Cette aire de jeux comprendra un aménagement d'un jeu de boules, l'installation de jeux d'enfants et un agencement paysager. Ce point de rencontre favorisera les échanges intergénérationnels.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 45 191.68 € HT.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
TRAVAUX D'AMENAGEMENT AIRE DE JEUX**

Dépenses :

Aménagement terrassement du terrain (création fosse)	5 759.23 €
Jeux d'enfants - tables pique-nique et bancs	20 000.00 €
Jeu de boules	2 200.00 €
Volet paysager	1 898.80 €
Toilettes sèches + préparation du terrain	<u>15 333.65 €</u>
Total	45 191.68 € HT

Recettes :

Participation de la Région (50 %)	22 595.84 €
Autofinancement	<u>22 595.84 €</u>
Total	45 191.68 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à douze voix pour, une abstention (Claude CHABANIS),

- APPROUVE le projet présenté,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE l'aide financière de la Région au titre du « Bonus Relance » au taux maximum.

Délibération 5/2021

OBJET : Demande de subvention à la Région dans le cadre du dispositif « Bonus Relance » 2020-2021 pour la rénovation de notre Patrimoine culturel.

Mme le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de réfection de la façade de l'église de Monteil et le projet de restauration de la croix devant l'église du village appelée Croix de Peste.

L'église de Monteil et la Croix du Village sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Ces travaux sont impératifs pour conserver notre Patrimoine d'autant plus que la Croix du Village risque de tomber et présente un réel danger pour les passants.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 26 467.00 € HT.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
TRAVAUX DE RENOVATION DU PATRIMOINE CULTUREL**

Dépenses :

Réfection de la façade	8 457.00 €
Rénovation de la croix	18 010.00 €
Total	26 467.00 € HT

Recettes :

Participation de la Région	à définir
Départemental PASS'Territoires	à définir
DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local)	à définir
DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)	à définir
Autofinancement	
Total	26 467.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet présenté,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE l'aide financière de la Région au titre du « Bonus Relance » au taux maximum.

Délibération 6/2021

OBJET : Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif PASS'Territoires pour la rénovation de notre Patrimoine culturel.

Mme le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de réfection de la façade de l'église de Monteil et le projet de restauration de la croix devant l'église du village appelée Croix de Peste.

L'église de Monteil et la Croix du Village sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Ces travaux sont impératifs pour conserver notre Patrimoine d'autant plus que la Croix du Village risque de tomber et présente un réel danger pour les passants.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 26 467.00 € HT.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
TRAVAUX DE RENOVATION DU PATRIMOINE CULTUREL**

Dépenses :

Réfection de la façade	8 457.00 €
Rénovation de la croix	18 010.00 €
Total	26 467.00 € HT

Recettes :

Participation de la Région	à définir
Départemental PASS'Territoires	à définir
DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local)	à définir
DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)	à définir
Autofinancement	
Total	26 467.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet présenté,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE l'aide financière du département au titre d'intervention « PASS'TERRITOIRES » au taux maximum.

Délibération 7/2021

OBJET : Demande de subvention auprès de La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Mme le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de réfection de la façade de l'église de Monteil et le projet de restauration de la croix devant l'église du village appelée Croix de Peste.

L'église de Monteil et la Croix du Village sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Ces travaux sont impératifs pour conserver notre Patrimoine d'autant plus que la Croix du Village risque de tomber et présente un réel danger pour les passants.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 26 467.00 € HT.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
TRAVAUX DE RENOVATION DU PATRIMOINE CULTUREL**

Dépenses :

Réfection de la façade	8 457.00 €
Rénovation de la croix	18 010.00 €
Total	26 467.00 € HT

Recettes :

Participation de la Région	à définir
Départemental Pass Territoires	à définir
DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local)	à définir
DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)	à définir
Autofinancement	
Total	26 467.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet présenté,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au taux maximum.

Délibération 8/2021

OBJET : Demande de l'aide l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exercice 2021.

Mme le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de réfection de la façade de l'église de Monteil et le projet de restauration de la croix devant l'église du village appelée Croix de Peste.

L'église de Monteil et la Croix du Village sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Ces travaux sont impératifs pour conserver notre Patrimoine d'autant plus que la Croix du Village risque de tomber et présente un réel danger pour les passants.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 26 467.00 € HT.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
TRAVAUX DE RENOVATION DU PATRIMOINE CULTUREL**

Dépenses :

Réfection de la façade	8 457.00 €
Rénovation de la croix	18 010.00 €
Total	26 467.00 € HT

Recettes :

Participation de la Région	à définir
Départemental Pass Territoires	à définir
DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local)	à définir
DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)	à définir
Autofinancement	
Total	26 467.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet présenté,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au taux maximum.

Délibération 9/2021

OBJET : Demande de l'aide l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Mise en place de toilettes sèches au Hameau de Monteil - exercice 2021.

Mme le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de mettre en place des toilettes sèches au Hameau de Monteil. Un projet d'aménagement d'une aire de jeux et d'un jeu de boules est en cours sur ce Hameau.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 15 333.65 € HT.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
POSE DE TOILETTES SECHES HAMEAU DE MONTEIL**

Dépenses :

Fourniture et pose du bâtiment	13 130.00 €
Préparation du terrain	<u>2 203.65 €</u>
Total	15 333.65 € HT

Recettes :

Participation de la Région	à définir
Département Pass Territoires	à définir
DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local)	à définir
Autofinancement	à définir
Total	15 333.65 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet présenté,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au taux maximum.

Délibération 10/2021

OBJET : Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif PASS'TERRITOIRES – Mise en place de toilettes sèches au Hameau de Monteil - exercice 2021.

Mme le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de mettre en place des toilettes sèches au Hameau de Monteil. Un projet d'aménagement d'une aire de jeux et d'un jeu de boules est en cours sur ce Hameau.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 15 333.65 € HT.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
POSE DE TOILETTES SECHES HAMEAU DE MONTEIL**

Dépenses :

Fourniture et pose du bâtiment	13 130.00 €
Préparation du terrain	<u>2 203.65 €</u>
Total	15 333.65 € HT

Recettes :

Participation de la Région	à définir
Département Pass Territoires	à définir
DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local)	à définir
Autofinancement	à définir
Total	15 333.65 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet présenté,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE l'aide financière du Département dans le cadre du dispositif PASS'TERRITOIRES au taux maximum.

V – COMMUNICATION DU MAIRE :

- Attribution Marché de débroussaillage (lot n°5)

2^{ème} consultation le 18 septembre 2020

Marché attribué à l'Entreprise VAUX Pascal – 07410 ARLEBOSC pour un tarif horaire de 50 € HT.

Durée du marché : 10 mois

- Démontage du mur en pierre autour du terrain communal de Monteil (sous le Cimetière) afin d'élargir la chaussée
Facture 1 152.00 € TTC

Programmer une date sur mars pour reconstruction mur par les membres du Conseil municipal.

- Eclairage public

Le remplacement des lampes sur toute la Commune par le SDE07 est en cours pour se terminer fin de semaine.

- Travaux réhabilitation Salle d'activités

1^{ère} consultation pour les 8 lots - date limite remise des offres 7 décembre à 12 h 00

- lot1 démolition – gros œuvre – aménagements extérieurs
- lot 2 /
- lot 3 étanchéité
- lot 4 menuiseries extérieures bois et aluminium
- lot 5 menuiseries intérieures bois
- lot 6 faux-plafonds, doublages, cloisons, peintures
- lot 7 revêtements de sols carrelages et revêtements muraux
- lot 8 électricité
- lot 9 chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires

7 entreprises ont répondu pour les lots 1 – 3 - 4 et 5

Nouvelle consultation le 4 janvier 2021 pour les lots 6 – 7 – 8 et 9. Date limite remise des offres 29 janvier 2021 à 12 h 00.

- **Arrêt bus « Les Combeaux»**

Contact téléphonique a été pris avec Région pour accord
Rencontre avec M. ROCHE du Service des Routes mardi 19 janvier pour achat de panneaux et marquage au sol à charge de la Commune + demande de permission de voirie à la DTNA.

Devis achat 4 panneaux (2 C6 – Arrêt de bus) + (2 A13a – Enfants) = 398.40 € TTC non compris marquage au sol

- **Travaux Pont de Duzon**

Elargissement de la plateforme afin de permettre le croisement des véhicules en sécurité.
Travaux prévus à partir de septembre 2021 pour une durée de 7 mois minimum de coupure totale de la route.

Réunion de travail avec les élus de la Vallée du Doux et le Département *mardi 2 février 2021 à 9h30* en gare du Train de l'Ardèche afin d'échanger sur les incidences et mesures à mettre en place.

- **AEP Le Crestet**

Réunion *mercredi 24 février 2021*, à 14 h 00, avec M. Renaud DUMAS (ARCHE Agglo), la DDT, M. DECULTY – Président du SIVU Transit Eau Potable et M. BALAY – Président Cance/Doux.

- **Captages**

Réunion avec les élus qui le souhaitent et Naldéo *mardi 16 février 2021* de 9h30 à 17 h 00.

- **Elagage** acacias avec nacelle louée pour les illuminations + dégagement ligne électrique et télécom à Michon le Haut
Location broyeur végétaux chez Rostaind

- **Isolation 1 € des logements communaux**

- Logement de Mme BOULLON a été effectué semaine dernière.
- Celui d'Axel SARZIER sera isolé ce vendredi 29 janvier pour la partie des combles.

- **Location 2 logements communaux**

* à côté de l'Eglise : loyer mensuel **285 €**, annonce sur le Bon Coin

* en-dessus de la Mairie (peintures refaites par l'employé communal Michel BERT que je félicite pour la qualité de son travail + travaux d'électricité) : loyer mensuel : **350 €**

- **Maison de Santé**

Recherche médecin généraliste (2 avis lancés samedi – voir flyer pour réseau « des internes »).

Commune ZRR « défiscalisation pendant 5 ans).

Recherche infirmière – kiné/ostéopathe

- **Centre de Vaccination Centre socio-culturel de Lamastre** : 04.75.06.36.98

Rupture de vaccins d'où difficulté pour se faire inscrire

- Lecture Lettre de remerciements de Mme RODRIGUEZ et M. MONTEL Bruno – Les Vernes.

La séance est levée à 20 h 00.